



ACADÉMIE
DE DIJON

Liberté
Égalité
Fraternité

BACCALAURÉATS GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE
SESSION 2023

CONSIGNES À L'ATTENTION DES **CANDIDATS INDIVIDUELS**

INSCRIPTIONS AUX **ÉPREUVES ANTICIPÉES ET ÉVALUATIONS DE PREMIERE**
COMPTANT AU TITRE DE LA SESSION 2024

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS	Les inscriptions pour les épreuves anticipées et évaluations du baccalauréat général et technologique de la session 2023 comptant au titre de la session 2024 se dérouleront du : LUNDI 21 NOVEMBRE 2022 14h00 AU LUNDI 12 DECEMBRE 2022 8h00
VOTRE CONTACT AU RECTORAT	Mme GUILLIEN - 03 80 44 87 38 – dec1.bac3@ac-dijon.fr
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Les candidats doivent résider dans l'un des quatre départements de l'académie de Dijon (Côte d'or, Nièvre, Saône & Loire et Yonne).
CANDIDATS EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION	Les candidats en formation dans un établissement doivent obligatoirement s'inscrire aux épreuves dans leur centre de formation.
FORMATION À DISTANCE	<u>Attention</u> : l'inscription en centre de formation à distance ne vaut pas inscription à l'examen. Les candidats doivent impérativement s'inscrire à l'examen en suivant cette procédure.
COMMENT S'INSCRIRE ?	Les inscriptions s'effectuent obligatoirement par internet sur l'application nationale Cyclades . L'adresse de connexion se situe sur le site du rectorat de l'académie de Dijon .
CANDIDATS « CNED SCOLAIRE »	A compter de cette session, les candidats « CNED Scolaire » en classe complète réglementée seront inscrits par le CNED. Veuillez-vous rapprocher de cet organisme de formation pour connaître les modalités de pré-inscription à l'examen.

1

INSCRIPTION EN LIGNE	
EN RÉSUMÉ	L'inscription sur l'application Cyclades doit se faire en 4 étapes : 1. Création et activation d'un compte utilisateur internet. Les candidats redoublants doivent utiliser leur compte Cyclades créé lors de la session précédente. Si nécessaire, utilisez le lien « mot de passe oublié ». 2. Inscription par internet 3. Signature numérique de la confirmation d'inscription 4. Dépôts en ligne d'une pièce d'identité

<p>1^{ÈRE} ÉTAPE : CRÉATION ET ACTIVATION D'UN COMPTE UTILISATEUR INTERNET</p>	<p>VIGILANCE : Une adresse électronique fiable est indispensable : tous les documents d'examen seront accessibles dans ce compte Cyclades via cette adresse électronique (des courriels vous spécifiant qu'un nouveau document est disponible vous seront adressés régulièrement ; consultez vos spams et indésirables).</p> <p>Depuis Cyclades, cliquez sur « Je n'ai pas de compte, je le crée », renseignez tous les champs et enregistrez.</p> <p>Vous recevrez immédiatement un courriel de confirmation sur votre boîte de messagerie électronique. Vous aurez alors 48 heures pour relever ce message et activer votre compte. Passé ce délai votre compte sera supprimé et vous devrez recommencer la procédure.</p> <p>Suite à la création du compte ou si vous avez déjà un compte, passez à l'étape 2.</p>
<p>2^{ÈME} ÉTAPE : INSCRIPTION PAR INTERNET</p>	<p>Depuis Cyclades, cliquez sur « J'ai un compte, je me connecte » : votre identifiant de connexion est votre adresse électronique utilisée lors de la création de votre compte.</p> <p>Ensuite cliquez sur « m'inscrire », choisissez « Examen » dans le menu proposé puis « ÉPREUVES ANTICIPÉES DU BACCALAURÉAT » puis « 2023 » puis « ACADÉMIE DE DIJON » et validez.</p> <p>Laissez-vous guider par les étapes proposées par la procédure.</p> <p>Attention à être particulièrement vigilant lors de la sélection des informations ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Votre qualification présentée et vos enseignements de spécialité. - Vous avez le choix entre deux modalités de passation des évaluations ponctuelles obligatoires: <ul style="list-style-type: none"> o Soit une seule évaluation à la fin du cycle terminal : dans ce cas, les évaluations ponctuelles portent sur l'ensemble du programme du cycle terminal en histoire-géographie, langue vivante A, langue vivante B, enseignement scientifique (pour la voie générale) ou mathématiques (pour la voie technologique), enseignement moral et civique, enseignements optionnels (le cas échéant) et sur le programme de la classe de première dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement en première ; o Soit une évaluation à la fin de chaque année du cycle terminal : Dans ce cas, des évaluations ponctuelles seront organisées en fin de première sur le programme de première et en fin de terminale sur le programme de terminale (enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première est évalué uniquement en fin de première). <p>IMPORTANT : vous devez formuler impérativement votre choix entre ces deux modalités de passation des épreuves au moment de l'inscription à l'examen en classe de première. Ce choix est définitif et vous engage.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluations ponctuelles des enseignements optionnels pour les candidats individuels : <p>Les candidats individuels peuvent présenter à l'examen au maximum deux enseignements optionnels (hors LCA latin et/ou grec pour le baccalauréat général). <i>Les modalités de passation choisies s'appliqueront de la même manière à ces enseignements optionnels.</i></p> <p>Des informations sont disponibles sur le site education.gouv.fr</p> <p>ATTENTION, toutefois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les options ne seront pas forcément proposées dans l'académie de Dijon ; - Toute note, même inférieure à 10/20, sera prise en compte et comptabilisée dans le calcul de la moyenne pour l'attribution du diplôme ; - Toute absence non justifiée d'un candidat à une évaluation ponctuelle à laquelle il était inscrit est sanctionnée par la note zéro, affectée du coefficient prévu. <p>Cliquez sur ENREGISTRER pour que votre candidature soit prise en compte.</p>

3ÈME ÉTAPE : SIGNATURE NUMÉRIQUE	La validation en ligne vaut signature, elle entrainera la génération du récapitulatif d'inscription.
4ÈME ÉTAPE : DEPÔT D'UNE PIÈCE JUSTIFICATIVE	Sur la page d'accueil de votre compte Cyclades apparaît l'icône « mes justificatifs ». Cliquez sur Ajouter puis Envoyer pour chaque pièce justificative demandée. Enfin , une fois l'ensemble des pièces déposées, cliquer le bouton « J'ai fourni toutes mes pièces ».

CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP	
CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP – NOUVELLES DEMANDES	Les nouvelles demandes d'aménagement d'épreuves seront à effectuer suivant la procédure disponible sur le site du rectorat . La date limite des demandes est fixée au 12 décembre prochain.

APRÈS LES INSCRIPTIONS	
QUE FAIRE EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION ?	Tout changement de situation (changement d'adresse...) doit être signalé dans les plus brefs délais au rectorat.
INFORMATIONS SUR LES ÉPREUVES	<p>Les candidats sont tenus de se tenir informés des exigences des épreuves et de leurs déroulements.</p> <p>Ces informations sont disponibles sur le site Eduscol pour le baccalauréat général ou technologique par exemple.</p> <p>Il est important également de préciser que la plupart des épreuves, notamment les enseignements optionnels, nécessitent la préparation d'un dossier ou d'un support par le candidat. L'absence de ce dossier ou support peut entrainer l'impossibilité de présenter l'épreuve au détriment du candidat.</p>